

### BAREME DES HONORAIRES

Taux actuel de la TVA 20% Tarifs au 4 janvier 2024

#### HONORAIRES DE GESTION A CHARGE UNIQUE DU PROPRIETAIRE BAILLEUR

La VERDESSE IMMOBILIER en qualité de mandataire percevra des honoraires fixés à **8** % **TTC** des loyers et charges encaissés. Le montant sera prélevé sur le compte de gestion et le taux s'applique sur toutes les sommes encaissées.

### Options:

Aide à la déclaration fiscale
 Suivi de travaux
 Assurance loyers impayés
 40 € TTC par lot et par an (20 € TTC pour un garage)
 10% du montant TTC du devis accepté par le propriétaire
 3% TTC du quittancement

# HONORAIRES DE LOCATION POUR LES BAUX D'HABITATION OU MIXTES

Honoraires pour l'organisation de la visite, la constitution du dossier, la rédaction du bail et l'état des lieux à charge du propriétaire et du locataire (bailleur et preneur) :

A la charge du propriétaire et du locataire :

	Pourcentage honoraires - A valoir sur le montant du loyer annuel hors charges + état des lieux (EDL)	
Loyer annuel par tranches	A charge du locataire	A charge du propriétaire
Loyer annuel compris entre 0 € et 6.100 €	6 % + EDL 3 €/m²	6 % + EDL 3 €/m² (Entrée et sortie)
Loyer annuel compris entre 6.101 Euros et 7.999 €	5 % + EDL 3 €/m²	5 % + EDL 3 €/m² (Entrée et sortie)
Loyer annuel supérieur à 8.000 € Annuel	4 % + EDL 3 €/m²	4 % + EDL 3 €/m² (Entrée et sortie)

Information concernant le montant plafonné des honoraires imputables au locataire \*:

- 12 €/M² de surface habitable en zone très tendue + 3 €/M² pour l'état des lieux
- 10 €/M² de surface habitable en zone tendue + 3 €/M² pour l'état des lieux
- 8 €/M² de surface habitable en zone non tendue + 3 €/M² pour l'état des lieux

\*Dispositions Loi ALUR (Loi du 6.7.89 : art. 5, I, modifié)

- Garages 1 mois de loyer TTC
- Avenant au bail d'habitation : 300€ TTC/avenant

# HONORAIRES DE LOCATION POUR LES BAUX DE LOCAUX A USAGE PROFESSIONNEL OU COMMERCIAL

1 mois de loyer TTC



# **BAREME DES HONORAIRES**

Taux actuel de la TVA 20% Tarifs au 4 janvier 2024

### **HONORAIRES DE TRANSACTION**

Honoraires TTC à la charge du vendeur calculés par tranches sur la base du prix de vente :

_	Montant de la vente	inférieur à 15 000 €	Forfait de 1500 €
-	Montant de la vente	de 15 001 € à 30 000 €	12%
-	Montant de la vente	de 30 001 € à 50 000 €	10%
-	Montant de la vente	de 50 001 € à 70 000 €	8%
-	Montant de la vente	de 70 001 € à 120 000 €	7%
-	Montant de la vente	de 120 001 € à 150 000 €	6%
-	Montant de la vente	de 150 001 € à 300 000 €	5%
-	Montant de la vente	supérieur à 300 000 €	4%

Estimations 180 € TTC

# HONORAIRES DE SYNDIC DE COPROPRIETE

- Durée des mandats : 18 à 36 mois
  (12 mois d'exercice comptable + 6 mois nécessaires à la convocation de l'assemblée générale)
- Résiliation : Pour motif légitime ou grave
- Gestion courante d'une copropriété : (Ensemble des dispositions fixées par l'article 18 de la loi du 10 juillet 1965)
   De 100 € à 250 € TTC / lot et par an avec un minimum de 2000 € TTC
- Frais d'affranchissements et acheminements des courriers : Frais réels
- Compte bancaire séparé : Ouverture et frais de tenue de compte aux frais bancaires Réels
- Recouvrement des impayés (à la charge du débiteur) :

-	Mise en demeure par LAR	27,44 € TTC
-	Conclusion d'un protocole d'accord	70,00 € TTC
-	Frais de constitution d'hypothèque	70,00 € TTC
-	Frais de mainlevée d'hypothèque	70,00 € TTC
-	Dépôt d'une requête en injonction de payer	70,00 € TTC
-	Constitution du dossier transmis à l'auxiliaire de justice	70,00 € TTC
-	Suivi dossier transmis à l'avocat	70,00 € TTC

Frais de mutations à charge du vendeur :

-	Etablissement de l'état daté	380,00 € TTC
-	Opposition sur mutation	70,00 € TTC

Missions particulières calculées au temps passé / Coût Horaire : 70 € TTC

Verdesse Immobilier. Transaction. Location. Syndic.

18, rue Lesdiguières, 38000 Grenoble. Tél. 04 76 55 38 73. Mail: contact@verdesse-immobilier.com



